AUTHENTIFICATION EN PSC A L'API DMP DE L'ASSURANCE MALADIE

Cette note a pour objectif de rappeler aux éditeurs les prérequis nécessaires à la mise en œuvre de l'authentification DIRECTE via PSC en environnement de tests éditeurs au CNDA et en environnement de production de l'Assurance Maladie

Prérequis en environnement de test éditeurs

Pour l'échange d'access token aux APIs Pro Santé Connectée, une fois les prérequis de maturité technique validés, l'ANS fournit au CNDA :

- **Client_ID** Bac A Sable dédié à l'Espace De Confiance
 - Client_ID du « logiciel utilisateur (ELU) ou logiciel mixte ELU+ELP (logiciel utilisateur +logiciel Proxy e-Santé) »
 - Les éditeurs de proxy (seul) n'ont pas de tests à réaliser sur les APIs PSC du CNDA.
 - En revanche, les éditeurs de proxy qui intègrent dans ou avec leur proxy un composant EAI pour l'API PSC du DMP (ou bien un moteur à IHM masquée pour les API PSC TLSi) pourront réaliser les tests d'homologation de leurs composants EAI/moteur avec le client_id bac à sable de leur proxy
- **CN** identique au client_ID
- **OU** du certificat correspond à l'identifiant de la structure (FINESS ou SIRET ou RRPS Rang) de test permettant les tests avec le logiciel utilisateur

 Le client_id du PROXY ne DOIT pas être utilisé pour accéder aux APIs Pro Santé Connectées. C'est le logiciel utilisateur qui passe son homologation au CNDA et non le PROXY. Les logiciels utilisateur qui passent par un proxy mutualisé doivent utiliser leur propre client_id bac à sable habilité pour accéder aux API PSC du CNDA. La demande de client_id Bac à sable se fait auprès du guichet EDC PSC à l'ANS :https://esante.gouv.fr/ens/offre/pro-sante-connect/espace-confiance

Prérequis en environnement de production

A l'obtention de l'homologation et du numéro d'homologation délivré par le CNDA pendant la phase d'homologation, et ainsi déployer le LPS PSC en production auprès de ses clients, l'éditeur doit :

- Valider l'habilitation EDC PSC OPERATEUR du logiciel utilisateur et l'habilitation EDC PSC OPERATEUR du proxy s'il opère un proxy.

L'éditeur obtiendra ainsi le client_id EDC PSC de son logiciel utilisable en PRODUCTION

- **Client_ID** logiciel utilisateur de production
- **CN** identique au client_ID
- **OU** du certificat correspond à l'identifiant de la structure (FINESS ou SIRET) de l'opérateur du proxy utilisé

Dans le cas d'un proxy mutualisé, c'est le client_id EDC PSC de chaque logiciel utilisateur qui doit être utilisé et figurer dans le CN du certificat ORG AUTH_CLI.

Cette règle permet à PSC et aux APIs PSC d'identifier chaque logiciel utilisateur qui s'authentifie via le proxy mutualisé.

L'attribut OU du certificat doit contenir l'identifiant de structure (SIRET ou FINESS) de l'opérateur du proxy en production.

Si un proxy est utilisé par 2 logiciels utilisateurs différents, chaque logiciel doit utiliser sont client_id et son propre certificat avec CN=client_id.

C'est le proxy qui utilise ses client_id en tant relying party (client confidentiel du PSC et des APIs PSC).

Ces informations seront partagées entre l'ANS et l'Assurance maladie.

Avant son accrochage en production, l'éditeur devra vérifier :

- Son client_id (qu'il soit bien celui de l'utilisateur de production)
- l'URL de redirection (redirect URI) fournie à l'ANS
- l'URL d'appel de l'api DMP :
 - La valeur de l'URL de l'appel du serveur d'autorisation DMP de production vaut :
 - PSC en LPS (auth) : https://auth-lps.dmp.gouv.fr/api-lps/oauth/token
 - La valeur de l'URL de l'environnement de production en PSC vaut :
 - PSC en LPS (api-lps) : https://api-lps.dmp.gouv.fr/si-dmp-server/v2/services/

Support technique

En cas d'assistance, vous pouvez contacter :

ANS : mailto:prosanteconnect.editeurs@esante.gouv.fr

Analyseur d'URL PSC
- https://psc-tools.esante.gouv.fr/verificateur-url.html

Outils de diagnostic de cartes (eCPS ou CPS).
- https://diagcps.eservices.esante.gouv.fr/diagcps/lecteur.html

Outils de test d'authentification PSC
- https://essaietaecps.eservices.esante.gouv.fr/

CNDA : Nous contacter | CNDA

GIE : https://portail-support.sesam-vitale.fr/gsvextranet/

Ce document à diffusion restreinte ne peut être diffusé sans l'autorisation d'une personne habilitée